

sures toutes particulières afin de réaliser, de concert avec le parti intéressé, des reportages ayant autant de portée que possible.

#### LES MESURES VISANT LE TRANSPORT DES CÉRÉALES

[Traduction]

Question n° 356—**M. Burton:**

A part le quadrillage géographique (*block system*), quelles autres mesures envisage-t-on pour régler le problème du transport des céréales?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État):** Le groupe des céréales récemment institué par le gouvernement étudie l'emploi de mesures supplémentaires visant à l'amélioration des moyens de manutention et de transport des céréales. Des mesures spécifiques jugées réalisables seront signalées à l'occasion.

#### LA COMBINAISON DES IMPÔTS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Question n° 386—**M. Robinson:**

Le gouvernement fédéral étudiera-t-il l'opportunité de percevoir un impôt global aux fins de la sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada et du revenu garanti en vue de pourvoir aux besoins des personnes âgées, des veuves et des orphelins?

**L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Le but du programme de sécurité de la vieillesse est de fournir aux personnes âgées une pension universelle à taux fixe sur lequel elles peuvent organiser leurs années de retraite. Ce régime est financé par un impôt spécial sur le revenu personnel, le revenu des compagnies et les ventes. Cet impôt n'est pas identifié aux personnes qui le paient et il n'est pas nécessaire d'avoir payé pour être admissible à la pension.

Le Régime de pensions du Canada est un complément du programme de la sécurité de la vieillesse. Il est destiné à donner aux

Canadiens une sécurité financière supplémentaire par le paiement de prestations de retraite, de prestations d'invalidité et de prestations aux survivants. C'est un régime contributoire en vertu duquel les prestations versées par paliers sont proportionnelles aux gains des personnes salariées ou travaillant à leur compte.

Lorsque le Régime de pensions du Canada a été institué, nous avons prévu qu'un certain nombre de personnes ne seraient pas admissibles aux prestations intégrales pendant la période de transition de dix ans et que d'autres n'y auraient pas droit du tout, à cause du chômage. Le Régime du supplément de revenu garanti a été créé pour augmenter la pension de la sécurité de la vieillesse pour ces personnes. Les paiements en sont faits sur la Caisse de la sécurité de la vieillesse.

Ces programmes étant basés sur deux principes entièrement différents, à savoir, les prestations par paliers et une prestation à taux fixe et en raison du fait que le Régime de pensions du Canada ne s'étend pas au Québec, où un Régime provincial équivalent est en vigueur, il serait très difficile de les combiner comme il est suggéré de le faire. Si, dans l'avenir, des modifications sont faites, elles seront annoncées en temps opportun.

#### LES SOMMES VERSÉES À LA «NORTHLAND NAVIGATION COMPANY»

Question n° 411—**M. Howard (Skeena):**

Pour chaque année financière depuis 1964-1965 inclusivement, quelles sommes a-t-on versées à la *Northland Navigation Company* pour avoir a) desservi les collectivités côtières de la Colombie-Britannique, b) transporté le courrier et c) rempli d'autres fonctions?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):**

	Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	La Commission canadienne des transports
a) 1964-1965.....	\$15,000	\$387,448
1965-1966.....	18,000	388,000
1966-1967.....	19,000	315,914
1967-1968.....	20,000	398,666
1968-1969.....	25,000	523,800
		Le ministère des Postes
b) 1964-1965.....	\$ 8,000	\$ 87,433
1965-1966.....	8,000	66,785
1966-1967.....	8,000	69,850
1967-1968.....	10,000	65,463
1968-1969.....	10,000	62,525
		Le ministère des Pêches et des Forêts
c) 1964-1965.....	\$ 1,000	\$ 3,649
1965-1966.....	1,500	5,647
1966-1967.....	1,500	3,481
1967-1968.....	2,500	3,555
1968-1969.....	2,500	2,401